Chaniers

Le 13 Juin 2025

OBJET : Remboursement forfaitaire des frais de transport scolaire aux habitants de Chaniers

Madame, Monsieur,

Votre enfant, scolarisé à l'école Ronsard ou à l'école Pasteur, emprunte le service de navette scolaire. Il a été décidé par la municipalité une participation au remboursement de cette cotisation en vous proposant une aide forfaitaire de 25€.

Par conséquent, afin de procéder à cette opération vous voudrez bien renseigner la fiche ci-jointe et en faire retour à la Mairie de Chaniers, accompagnés de la photocopie de la carte de transport de l'enfant ainsi qu'un RIB de votre banque au nom du demandeur, **avant le 18 Octobre 2025, délai de rigueur.** Le paiement sera effectué par virement le 30 Novembre.

Si besoin, contacter la Mairie au 05.46.91.12.70. ou par mail contact@chaniers.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

MAIRIE DE CHANIERS

Eric [illegible]

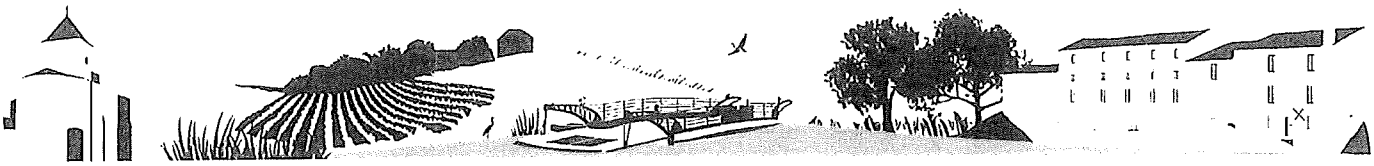

Demande de remboursement forfaitaire pour le transport entre l'Ecole Pasteur et l'Ecole Ronsard pour les enfants chagnolais uniquement

Elève(s) : Nom :

Prénom(s) :

Classe(s) :

Adresse :

Parent : Nom :

Prénom :

Adresse :

N° TEL :

Montant forfaitaire de 25 €

Je soussigné Madame ou Monsieur atteste sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont réels.

Date et signature

AGRAFER VOTRE RIB ICI
(au nom du demandeur)